

Département des Pyrénées Atlantiques  
Arrondissement de Pau  
Commune de LONS

Délibération du Conseil d'Administration  
Du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du mercredi 25 février 2026

**Étaient Présents** : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme BLEAU-VERDIER,  
Mme ZINT, Mme MAURIN, Mme LARRIBAU,  
Mme VANCAUWENBERGE, M. BATUT,

**Absents excusés** : Mme MAZILIÉ, Mme DARRIEUTORT, M. BARREIX,

**Délibération n° 03-25022026**

**OBJET**: Renouvellement de la Convention de partenariat entre le CCAS de Lons et la Mission Locale de Pau Pyrénées

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes lonsois de 16 à 25 ans, le Centre Communal d'Action Sociale et la Mission Locale pour Les Jeunes Pau Pyrénées conviennent de poursuivre leur partenariat afin d'assurer l'accueil et l'accompagnement des jeunes.

Pour ce faire, il est nécessaire de renouveler, selon les mêmes modalités et à titre gratuit, la convention signée en octobre 2020.

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2032.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À LONS**, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Président du C.C.A.S.

  
Nicolas PATRIARCHE